

Avis de Course

Epreuve : LA JOLIE MANTAISE

Support / Classe : Osiris (Habitable – Quillards de sport)

Grade : 5 A

Date : 23 octobre 2016

Lieu : Seine – Bassin de Mantes Dennemont

Autorité Organisatrice : A.S. MANTAISE VOILE

1. La régata sera régie par :

- Les **Règles** telles que définies dans les **Règles de Course à la Voile 2013/2016**
- **Le règlement de la classe HN2015** (DOC H106)
- *Utilisation obligatoire du pavillon rouge pour protester selon la règle 61.1 (a) des RCV et cela quelle que soit la longueur du bateau*

2. Publicité : En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. Admissibilité et Inscriptions :

- 3.1. La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe HN inscrits sur la table H109 et aux quillards de sport

L'équipage ne peut comprendre moins de 2 personnes, dont un skipper (article 6 du Règlement HN) cela modifie les règles de classes

- 3.2. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- Leur **licence FFVoile 2016** valide
- le cachet médical sur la licence ou un certificat médical de non contre indication de moins d'un an
- une autorisation parentale pour les mineurs,
- l'autorisation de port de publicité,
- **la carte d'identité HN,**
- Les concurrents étrangers non licenciés FF Voile devront justifier de leur appartenance à une autorité nationale membre de l'ISAF et d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant initial de 1,5 million d'euros.

4. Droits à payer : Sans objet

5. Programme :

- Grutage et confirmation des inscriptions **Le 23/10/2016 de 8 h00 à 10H00**
(Possibilité de gruter le samedi 22/10 après-midi)
- Signal d'avertissement de la première course à : **10h30 heures**
- Parcours type raid, 3 courses prévues
- Remise des prix prévue **Le 23/10/2016 à 17 h30**

1 pique-nique est offert aux participants, 2 par bateau

6. Instructions de Course :

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions ou seront affichées selon la Prescription Fédérale.

7. Classement

Voir annexes IC

8. Responsabilité :

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité
L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

9. Communication radio

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

10. Composition du Corps Arbitral :

PRESIDENT DU COMITE DE COURSE :

COMITE DE COURSE ADJOINT :

PRESIDENT DU JURY :

11. Informations complémentaires :

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :

☎ : 06 19 02 84 51

Patrick Jalut

💻 : patrick.jalut@sfr.fr

☎ : 06 11 57 41 30

Serge Lecoublet .

💻 : president@asm-voile.fr

☎ : 06 30 89 40 89

Ryan Anderson

💻 : mail@ryan-anderson.com

